



Pays de Bergerac

VIGNOBLE & BASTIDES

OFFICE DE TOURISME BERGERAC – SUD DORDOGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 NOVEMBRE 2020

Administrateurs présents : Mesdames CHEVALLIER, KROST-PÉTÉ, KORBENDAU, ROUAN, Messieurs BOURGEOIS, GALLOT, DREUIL, PREVOT, FRAY

Administrateurs excusés : BOUDOIN (pouvoir), RABAT (pouvoir), LLEDOS (pouvoir), PRIOLEAUD (pouvoir), CHAPELLET (pouvoir)

Egalement présent : Pascal DUPOUY

La Présidente remercie les administrateurs pour leur présence ; 14 administrateurs sont présents ou représentés; le quorum (10) est atteint, le Conseil d'administration peut donc siéger.

Le premier point à l'ordre du jour appelle un vote pour effectuer le suivi du courrier postal depuis l'ancienne adresse vers la nouvelle au 1 rue des Récollets ; il s'agit en fait d'une exigence administrative de La Poste en attendant le changement du siège social ; celui-ci devra passer par une assemblée générale extraordinaire. Le Conseil d'administration se prononce à l'unanimité pour ce changement de point de livraison du courrier.

Le deuxième point concerne l'examen des statuts de la future Société d'Economie Mixte (SEM) Quai Cyrano appelée à récupérer, dès sa création, les missions de l'Office de Tourisme et celles actuellement assurées par l'association Quai Cyrano. Ultérieurement la SEM devrait également exploiter l'espace scénographique Cyrano de Bergerac. Précisons que le projet de statut a été préalablement envoyé à chaque membre du conseil d'administration.

Le capital de départ est de **240 000 €**. Il est composé des apports de la CAB (100 000 €) du Conseil Départemental de Dordogne (11 000 €), de la communauté de communes (cdc) Montaigne Montravel Gurson (11 000 €), de la cdc Portes Sud Périgord (11 000 €) et de la cdc Bastides Dordogne Périgord (11 000 €), soit une participation aux apports par les acteurs publics de 144 000 €. Concernant les apports des acteurs privés, ils sont amenés par IVBD (85 000 €) et par l'association qui porte aujourd'hui l'Office de Tourisme (11 000 €) pour un total de 96 000 €.

Des contacts ont été pris avec la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) afin qu'elle entre au capital de la SEM à hauteur de 100 000 €. Toutefois cette augmentation du capital de la SEM n'interviendra qu'après la création de celle-ci. Ceci aura alors pour conséquence d'amener la CAB à augmenter sa participation pour la porter à 160 000 € de sorte de préserver les règles de participation entre actionnaires publics et privés. Le capital résultant de l'entrée de la Caisse des Dépôts atteindra alors 400 000 € et le nombre d'administrateurs passera de 16 à 18 ; c'est le maximum pour une SEM.

Rappelons qu'un seul siège sera dévolu au Tourisme. Pour palier à cette diminution quantitative de la profession au sein des futures instances dirigeantes, il a été proposé que notre actuelle association, qui devra changer de nom, devienne un comité consultatif aux côtés du Conseil d'administration de la SEM ; elle sera alors sollicitée par celui-ci sur toutes les questions touchant au développement touristique. Les professionnels locaux du Tourisme (ex adhérents de l'OT associatif), et qui deviendraient partenaires commerciaux de la SEM pourraient alors être automatiquement membre de ce comité consultatif. Cette même association désignera son représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, se prononce pour autoriser la Présidente à signer ces statuts.

Calendrier de mise en place de la SEM

Au vu des démarches et des délais nécessaires pour que la SEM soit mise en service, la date du 1^{er} janvier 2021, un temps évoquée, apparaît désormais comme un objectif impossible à atteindre. La fin du premier trimestre 2021 est plus réaliste. En conséquence, contre toutes attentes, il faudra que notre association poursuive son activité au-delà de cette année. Cela revient à démarrer un nouvel exercice comptable et fiscal, de conserver la gestion de notre personnel, mais aussi à recevoir de la part de nos collectivités locales de tutelle une subvention de fonctionnement qui nous permettra, en complément de nos recettes privées, de remplir nos missions pendant quelques mois encore.

Dispositions prises pour s'adapter au confinement du mois de novembre

En tant qu'établissement recevant du public, nous avons fermé l'accueil de l'Office de Tourisme à partir du 30 octobre ; à partir de ce jour, le personnel a partagé son temps entre le télétravail (prioritaire), quelques jours de présence dans les bureaux et les heures de récupération accumulées depuis les derniers mois qu'il leur a été demandé de solder ; enfin, contrairement à la première période, nous avons programmé jusqu'à 700 heures d'activité réduite d'ici la fin décembre. Parallèlement nous allons demander à bénéficier du fonds de solidarité en invoquant une baisse significative du chiffre d'affaires sur novembre et décembre entre 2019 et 2020.

Compte de résultat prévisionnel et solde de subvention de fonctionnement pour 2020


En début d'année 2020, la CAB avait voté une subvention de fonctionnement de 200 000 € au lieu des 270 000 € que nous avons demandés ; la raison était qu'à priori l'Office de Tourisme ne fonctionnerait pas au-delà du début de l'automne, la SEM ayant alors pris son relais. Compte tenu du retard pris dans la constitution et la mise en œuvre de celle-ci, il apparaît indispensable de nous donner les moyens pour terminer cette année. Les administrateurs de la CAB suggèrent à la Présidente d'écrire au plus vite au président Delmarès dans ce sens.

Lors du dernier conseil d'administration, le 30 septembre, à la demande de Monsieur CHAPELLET, vice-président de la CAB en charge des Finances, nous nous étions engagés à fournir dès que possible, une projection au 31 décembre 2020 du compte de résultat prévisionnel. Nous avons travaillé avec le cabinet FIGEC, et cela permis de déterminer un besoin de 60 000 € pour aller au bout de l'exercice. Nous attendons désormais de connaître la délibération qui sera prise par un prochain conseil communautaire quant au montant qui nous sera alloué.

Nouveaux bureaux

Depuis le 2 novembre, L'Office de Tourisme est installé dans les nouveaux bureaux mis à sa disposition par la CAB, au 1^{er} étage de Quai Cyrano. Nous avons bénéficié pour déménager notre mobilier de l'aide précieuse des agents de la CAB et tenons à leur renouveler ici nos remerciements. Durant les 2 jours qui ont suivi, l'entreprise de téléphonie et d'informatique TELELEC a très rapidement configuré l'installation afin d'être en capacité de reprendre sans délais l'intégralité de nos tâches. Le seul investissement réalisé à cette occasion aura été le renouvellement de 9 chaises de bureaux afin de remplacer les précédentes après 17 années de bons et loyaux services. Nous apprécions tout particulièrement le calme que procure ce nouveau cadre de travail. La présidente propose aux administrateurs de conclure cette séance par la visite de ces nouveaux bureaux.

Fait à Bergerac le 28 novembre 2020



La Présidente Sabine Krost-Pété